

La santé, préoccupation majeure de la Commission européenne en RDC

Les interventions de la Commission européenne dans le domaine de la santé contribuent à faire évoluer la République démocratique du Congo vers les objectifs du millénaire de développement, en particulier la réduction de la mortalité infantile et maternelle, en fournissant des services de santé de base accessibles et de qualité.

Les projets successifs de 1990 à présent se sont inscrits dans des contextes en constante évolution : guerre civile, transition politique et enfin, période de mise en place des institutions démocratiques et du processus de décentralisation. Progressivement, l'appui d'urgence a évolué vers un appui institutionnel et la préparation d'une approche sectorielle. Ainsi, l'alignement avec la politique nationale de la santé et le cadre juridique national se sont renforcés.

Le projet santé qui couvre la période actuelle constitue l'intervention principale de la Commission européenne, avec un budget de 80 millions d'euros. Il couvre les provinces du Nord Kivu, le Kasai Occidentale, le Kasai oriental et la province orientale dans sa partie Est. La mise en place de structures fiduciaires nationales qui véhiculent les fonds jusqu'aux bénéficiaires est l'acquis institutionnel le plus important. L'accès de la population à des soins de qualité est ainsi améliorée grâce aux subventions de médicaments essentiels et d'équipements, ainsi que pour le fonctionnement des services de santé et des services d'encadrement.

D'autres interventions à petite échelle sont financées sur des lignes budgétaires de la CE, notamment dans le domaine de l'assainissement, la santé de la reproduction, la prise en charge de la co-infection VIH/tuberculose.

Pour en savoir plus sur le programme Santé de la Commission européenne en RDC, [cliquez ici](http://ps9fed.eu) (*lien vers <http://ps9fed.eu>, mettre le logo en bannière*)